

# NOTRE VISION DE L'AGRICULTURE

---



SOS Faim | rue aux Laines 4 | 1000 Bruxelles  
+32 2 548 06 70 | [info.be@sosfaim.org](mailto:info.be@sosfaim.org)  
[www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be)

# Vision de l'agriculture de SOS Faim Belgique

*Vision pour SOS Faim* : « **SOS Faim est reconnue comme acteur de changement incontournable dans la promotion et le financement des agricultures familiales pour atteindre une sécurité et une souveraineté alimentaires, et favoriser un développement économique territorial, durable et équitable** ».

Les pays du Sud voient aujourd'hui se développer, à travers les initiatives prises en matière agricole, une diversité de modèles de production agricole, soutenus diversement par les responsables publics et les partenaires techniques et financiers. Face à cette diversité, le choix de SOS Faim est clairement de soutenir un modèle agricole qui soit en adéquation avec les priorités des mouvements paysans partenaires. Ce modèle privilégie très nettement l'agriculture familiale durable (AFD), c'est-à-dire un modèle qui permet aux paysannes et aux paysans de maintenir, voire de développer leur autonomie de décision dans leurs exploitations. Complétant cette dimension familiale, nos partenaires promeuvent également une approche associative et coopérative à leur engagement professionnel dans le secteur agricole.

**L'agriculture familiale** désigne, selon l'Agence française de développement, une forme d'organisation de la production agricole caractérisée par des liens organiques entre la famille et l'unité de production : la famille prend les décisions et fournit l'essentiel des facteurs de production, notamment le travail.<sup>1</sup>

Compte tenu de la diversité des formes familiales de production et la diversité des contextes territoriaux, il nous paraît plus approprié de parler d'agricultures familiales au pluriel.

Avec les organisations paysannes partenaires, et s'inscrivant dans les conclusions de rapports internationaux<sup>2</sup>, SOS Faim est convaincue que les agricultures familiales durables, loin d'être confinées à une agriculture de subsistance, peuvent rencontrer les besoins alimentaires des populations non seulement du Sud mais aussi du Nord et autoriser une vie décente aux producteurs, tout en respectant l'environnement et en promouvant une gestion optimale des ressources naturelles. Plus globalement, SOS Faim s'inscrit dans une perspective de renforcement de la souveraineté alimentaire dans l'ensemble des pays d'intervention. Sont concernées par cette approche tant les activités agricoles et d'élevage que la pêche ou encore la foresterie.

Les agricultures familiales forment la base sociale de la plupart des pays en développement et représentent la principale forme d'organisation de l'agriculture à travers le monde, contribuant à l'approvisionnement des marchés domestiques mais aussi internationaux. Les exploitations agricoles familiales (EAF) assurent ainsi près de 80 % de la production agricole alimentaire en Afrique et en Asie, 98 % de la production vivrière en Afrique subsaharienne, et près de la totalité de la production de coton, de cacao et de café. Concernant près de 40 % des actifs de la planète, elles représentent le premier secteur d'emplois au monde. Elles constituent aussi, paradoxalement, la grande masse des agriculteurs en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

Les agricultures familiales occupent des milieux et des territoires très diversifiés : elles manifestent ainsi une grande capacité d'adaptation par leur connaissance des milieux, en valorisant notamment des territoires fragiles, non accessibles à une agriculture industrialisée<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> [http://www.afd.fr/home/projets\\_afd/developpement\\_rural/agriculture-familiale/afd-agriculture-familiale-family-farming](http://www.afd.fr/home/projets_afd/developpement_rural/agriculture-familiale/afd-agriculture-familiale-family-farming)

<sup>2</sup> Rapport IAASTD : [www.sosfaim.be/publication/rapport-iaastd-note-de-synthese](http://www.sosfaim.be/publication/rapport-iaastd-note-de-synthese) ; les rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation, O. De Schutter, <http://www.srfood.org/en/un-special-rapporteur-archive>.

<sup>4</sup> <http://www.cirad.fr/nos-recherches/themes-de-recherche/agriculture-familiale/definition>

Le modèle agricole familial, loin d'être rétrograde comme on le prétend parfois, a une réelle vocation entrepreneuriale, pour autant qu'il soit reconnu, sécurisé au plan foncier et soutenu. Les premiers investisseurs en matière agricole sont les producteurs familiaux eux-mêmes. En effet, s'ils parviennent à dégager des marges financières dans la vente de leurs produits sur les marchés, les producteurs familiaux réalisent des investissements dans leurs exploitations. Ces investissements sont variés : agrandir et aménager les espaces cultivés, renforcer son équipement, acquérir des moyens de transformation de ses productions ou encore améliorer ses conditions de commercialisation.

Au-delà du caractère familial du secteur agricole, SOS Faim promeut **une approche durable de l'agriculture**, tant sur les plans social et économique, qu'environnemental et nutritionnel.

Sur le plan social, les agricultures familiales permettent, de façon inclusive, à chaque productrice et chaque producteur, d'accéder de manière sécurisée aux ressources et de trouver sa place dans le secteur agricole. Qu'elle ait pour objectif de satisfaire les seuls besoins alimentaires de sa famille, de contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires de sa communauté, sa région, son pays ou encore, via l'exportation, aux besoins alimentaires de populations vivant à l'étranger, une agriculture socialement durable permet aux productrices et aux producteurs de tirer de leurs activités des revenus contribuant à faire vivre décemment leur famille. Le travail fourni par l'ensemble des travailleurs sur l'exploitation doit pouvoir satisfaire aux critères d'un travail décent.

Cette durabilité sociale ne peut s'appuyer que sur une durabilité économique du secteur agricole. Celle-ci doit pouvoir compter sur des prix rémunérateurs accordés aux productrices et producteurs et sur des appuis résultant de la mise en œuvre de politiques publiques intégrant les intérêts des producteurs familiaux. Ces prix rémunérateurs doivent intégrer : la rétribution équitable du travail fourni par tous les membres de la famille ainsi que par le personnel extérieur, la couverture des coûts de production directs et la couverture des coûts des investissements permettant à l'exploitation de se développer, se transformer et améliorer sa productivité.

La durabilité environnementale repose sur une prise en compte de l'impact des techniques de production mises en œuvre sur les ressources naturelles, qu'elles soient liées à la production ou non. Cette prise en compte vise à permettre à ces ressources de se renouveler et d'être conservées de manière pérenne. Le modèle agroécologique est, à ce titre, une référence.

Les appuis et les politiques doivent également prioriser une agriculture qui rencontre les besoins alimentaires et nutritionnels des populations, dans le cadre d'un système alimentaire durable. C'est une aspiration forte des mouvements paysans que d'être reconnus comme des acteurs incontournables dans la satisfaction des besoins alimentaires de leurs pays respectifs, d'autant qu'ils sont conscients des potentialités agricoles que recèle le secteur rural. Au-delà de ce rôle alimentaire, les mouvements paysans aspirent aussi à une reconnaissance de leur rôle économique dans l'espace rural et dans l'économie nationale.

Cette reconnaissance conduira nécessairement à ce que les organisations paysannes soient pleinement impliquées, en tant qu'acteurs, dans la gouvernance du secteur agricole aux divers niveaux de pouvoir. C'est en effet en associant les organisations paysannes aux décisions qui les concernent, à leur mise en œuvre et à leur évaluation que le modèle agricole en vigueur correspondra aux aspirations des premiers acteurs du secteur, à savoir les paysans eux-mêmes. La reconnaissance des exploitants et des organisations paysannes en tant que acteurs socioprofessionnels du métier agricole sera l'un des garants importants d'une politique agricole efficace, solide et transparente.

oOo